

**73010 - Délégation des aides à  
la pierre pour le logement social**

**PDH-Proposition d'attribution d'agrèments  
pour une opération financée en prêt social  
de location-accession (PSLA) au titre de la  
délégation des aides à la pierre de l'Etat à ROSHEIM**

**Rapport n° CP/2019/032**

**Service gestionnaire :**

L5 - Habitat et logement

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer un agrément à AMELOGIS pour un prêt social de location-accession (PSLA) concernant la construction de 4 logements individuels (2ème tranche), situés allée du Rittergass, à ROSHEIM.

Lors de sa réunion du 26 mars 2018, l'Assemblée départementale a décidé du renouvellement de la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat pour la période 2018-2023 (CD/2018/009). A ce titre, elle a agréé les opérations déposées au titre du prêt social de location-accession (PSLA).

Le PSLA est un dispositif d'accèsion à la propriété mis en place par les pouvoirs publics en 2004. Il permet à des opérateurs (bailleurs sociaux, promoteurs, Sociétés d'Économies Mixtes...) de financer la construction ou la réhabilitation de logements sociaux et à des ménages bénéficiant de ressources modestes d'en devenir propriétaires.

Ce dispositif donne la possibilité de devenir propriétaire en 2 temps :

- une première phase, dite locative, durant laquelle le ménage occupe son logement en tant que locataire ;
- une deuxième phase, dite acquisitive, durant laquelle le ménage devient propriétaire de son logement.

Aussi, le Département est sollicité :

- par les opérateurs : en amont de la construction de l'opération pour obtenir l'agrément PSLA ;
- par les ménages : au moment de la phase acquisitive pour obtenir une aide financière. Cette aide concerne les opérations agréées avant le 1 janvier 2016 en application de la délibération du 26 mars 2012 abrogée par une délibération du 14 décembre 2015 (CD/2015/124).

**PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UN NOUVEL AGREMENT PSLA A AMELOGIS**

**Construction de 4 logements individuels situés à ROSHEIM.**

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'agréer en prêt social de location-accession (PSLA), au bénéfice d'AMELOGIS, l'opération de construction de 4 logements individuels (2<sup>ème</sup> tranche) situés allée du Rittergass à ROSHEIM. Une 1<sup>ère</sup> tranche de 4 logements a été agréée par la Commission Permanente le 1<sup>er</sup> octobre 2018 (CP/2018/317). L'opération comporte au total 10 logements individuels.

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes des deux projets de conventions à conclure avec AMELOGIS pour permettre cet agrément.

La Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement a été informée de la présente proposition.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du président :*

*- décide d'attribuer un agrément à AMELOGIS pour la construction de 4 logements individuels en location-accession situés allée du Rittergass, à ROSHEIM ;*

*- approuve les termes des projets de conventions annexés à la présente délibération, à conclure entre le Département et AMELOGIS pour l'agrément en vue de la construction, au moyen d'un prêt mentionné au I de l'article R.331-76-5-1 du code de la construction et de l'habitation, faisant l'objet de contrats de location-accession et précisant les engagements réciproques entre le Département et AMELOGIS dans le cadre d'opérations de location-accession ;*

*- autorise son président à signer ces conventions.*

Strasbourg, le 25/01/19

Le Président,



Frédéric BIERRY